



ASSR : des sites internet pour s'entraîner

publié le 24/03/2015 - mis à jour le 23/01/2018

Descriptif :

Quelques rappels concernant l'organisation de l'épreuve et des liens vers des sites internet pour se préparer...

Rappel :

- L'ASSR1, l'ASSR2 permettent de s'inscrire à la formation pratique du brevet de sécurité routière (BSR) afin de conduire un deux roues motorisé.
- L'ASSR2 est obligatoire pour s'inscrire à l'épreuve théorique du permis de conduire.

Publics concernés :

L'épreuve de l'ASSR1 est organisée pour :

- les élèves des classes de 5ème
- des élèves d'autres niveaux qui atteignent l'âge de 14 ans au cours de l'année civile (au plus tard le 31 décembre 2015),

L'épreuve de l'ASSR2 est organisée pour :

- les élèves des classes de 3ème
- des élèves d'autres classes qui atteignent l'âge de 16 ans au cours de l'année civile (au plus tard le 31 décembre 2015),
- les élèves âgés de plus de seize ans encore scolarisés et qui n'en sont pas titulaires.

L'ASSR1 n'est pas obligatoire pour passer l'ASSR2.

Préparation et tests : cliquer sur les liens ci-dessous

<http://eduroute.ac-rouen.fr/prepassr/>

<http://eduroute.ac-rouen.fr/prepass..>

<http://preparer-assr.education-secu...>

<http://www.code3000.net/bsr-assr-cy..>

Base de connaissances :

<http://eduscol.education.fr/educati..>

Annales des épreuves précédentes :

<http://eduscol.education.fr/educati..>

Ecole de la route :

<http://www.ecoledelaroute.fr/>

Autres liens :

<http://eduscol.education.fr/educati..> 

<http://eduscol.education.fr/cid4688..> 

<http://www.netvibes.com/education-s..> 



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.